



Déroulement des travaux

Les travaux d'une durée prévisionnelle de **24 mois** se dérouleront en deux phases.

>> Préparation de chantier (d'une durée de 2 mois)

>> Phase 1 (d'une durée de 15 mois) **>> Construction de l'extension de l'école sur 1 niveau, comprenant**

- Un nouveau restaurant scolaire
- Un espace dédié à l'accueil périscolaire
- Des salles de classe
- Une BCD
- Des locaux pour les enseignants et le personnel de l'école
- Réaménagement de la cour de récréation.

>> Phase 2 (d'une durée de 7 mois) **>> Travaux de réhabilitation de l'école existante**

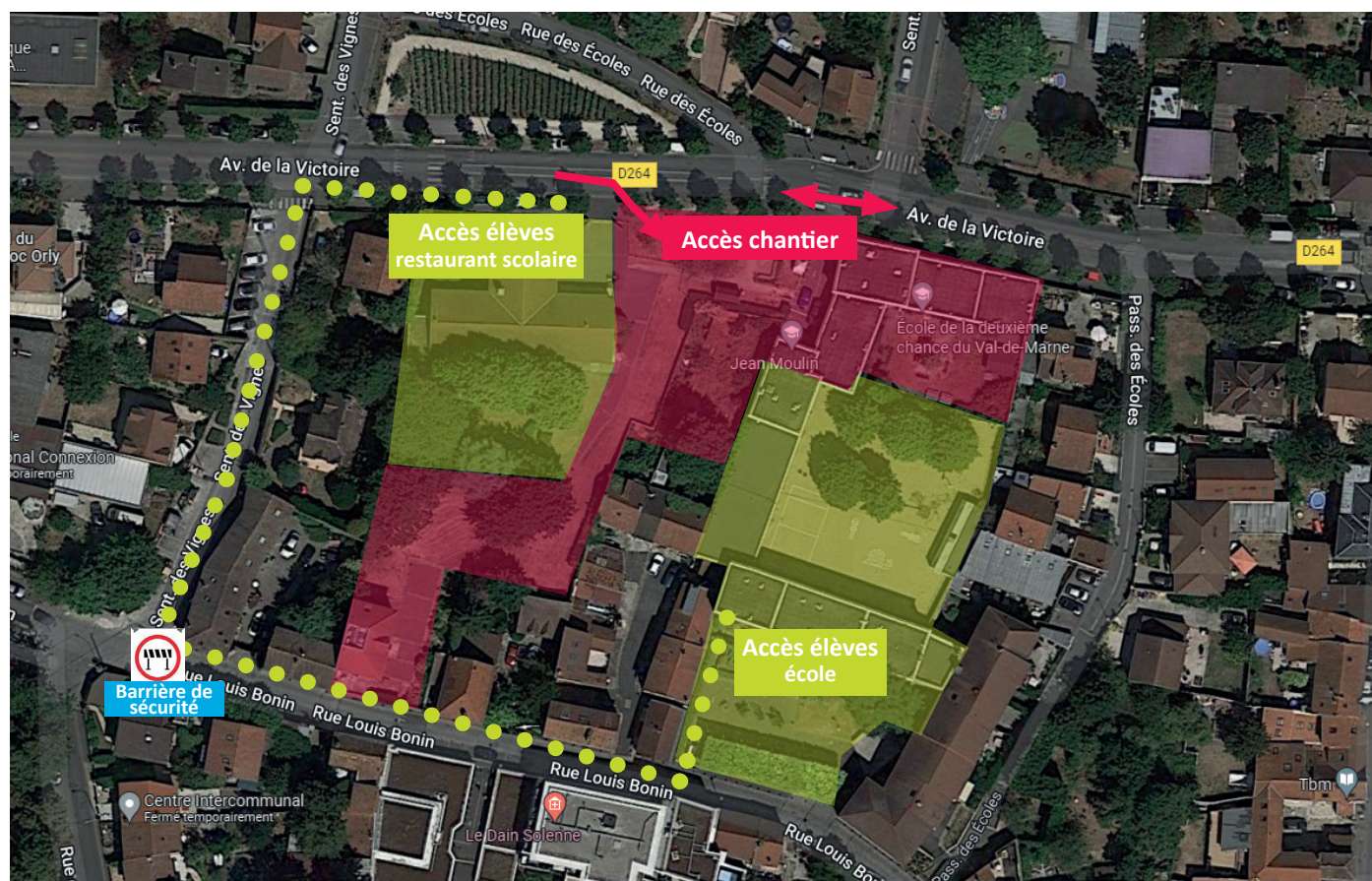
- Réaménagement des locaux (réfection des sols, murs, faux-plafonds);

Les objectifs de la rénovation et de l'extension :

- Augmenter la capacité d'accueil et améliorer le fonctionnement actuel,
- Repenser les accès et l'accessibilité à l'intérieur de chaque école,
- Offrir des conditions de confort optimales aux utilisateurs et aux usagers,
- Favoriser l'évolution de ces aménagements en fonction d'éventuels changements d'affectation,
- S'inscrire dans une démarche de développement durable : choix des matériaux, consommation énergétique, pérennité des aménagements, coûts de maintenance et d'entretien.

La Ville d'Orly a désigné Sadev 94 pour assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée de ce programme de rénovation et d'extension.

Accès à l'école élémentaire Jean-Moulin, pendant la phase 1



Calendrier

Automne 2023 :
installation de chantier, réalisation des fondations et
installation d'une grue (fin 2021)

Septembre 2023 à décembre 2024 :
travaux de la phase 1

Décembre 2024 à juillet 2025 :
travaux de la phase 2

Septembre 2025 :
mise en service de l'école élémentaire Jean Moulin

Faibles nuisances sonores, propreté du chantier, gestion des déchets
... Les chantiers devront être des chantiers propres, à faible impact
environnemental. Une charte « chantier à faible nuisance » est
imposée aux entreprises de travaux.

Durant la phase 1, les accès à l'école élémentaire se feront par la rue Louis Bonin. La rue Louis Bonin deviendra une rue scolaire piétonisée aux heures d'entrée et de sortie de l'école. Par conséquent, la circulation des véhicules motorisés y sera interdite sur ces différents moments de la journée.